

Les extractions de tange et de sables coquilliers

Activité professionnelle

Deux types de produits sont extraits de la baie du Mont-Saint-Michel pour être utilisés comme amendement agricole, il s'agit des sables coquilliers et de la tange.

■ Les extractions de sables coquilliers

Les sables coquilliers proviennent des cordons coquilliers constitués d'un sable très grossier issus des coquilles d'invertébrés marins. Ces cordons se constituent progressivement sur la zone intertidale et progressent ensuite vers le rivage jusqu'à venir s'échouer au niveau des herbues.

Les sables coquilliers sont exploités en baie du Mont Saint-Michel depuis le début du XX^{ème} siècle. A l'origine, leur prélèvement avait lieu en partie Ouest de la baie, en particulier sur la commune de Saint-Méloir-des-Ondes.

L'exploitation était alors autorisée une semaine par an et les matériaux extraits à l'aide de remorques attelées à des chevaux. Les sables étaient utilisés pour le renforcement des chemins. Par la suite, l'extraction des sables coquilliers intéresse les primeurs pour lutter contre l'hernie du chou (à cause des apports en calcaire). Des autorisations de prélèvement ont été délivrées jusqu'en 1975, puis en 1984 et 1986, à raison de 4000 m³ environ pour ces deux dernières autorisations. Plus récemment deux autres autorisations ont été accordées par arrêté préfectoral :

- en 1995 pour l'extraction de 8 000 m³ sur le banc de la Grande-Bosse mais non mise à profit en raison des difficultés d'accès au site,
- en 2003 pour un prélèvement de 4 000 m³ au lieu dit « La Larronière » entre Cherrueix et le Vivier-sur-Mer.

Les extractions n'ont actuellement plus cours mais une réflexion globale a été menée par les professionnels et les services de l'Etat pour une extraction sur le long terme, prenant en compte la sensibilité de ce patrimoine remarquable. Un dossier constituant demande d'autorisation d'ouverture de carrière et d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime a ainsi été réalisé en 2005 sous maîtrise d'ouvrage de la coopérative agricole « Terre de Saint-Malo » afin de bénéficier d'une extraction de sables coquilliers de 4 ans sur les communes de Saint-Broladre et Cherrueix.

■ Les extractions de tange

La tange est le matériau principal qui constitue le sédiment de la baie. C'est en majorité un sable fin, calcaire et coquiller qui provient de l'usure des coquillages situés plus au large.

La tange a longtemps été utilisée comme engrais et amendement pour l'agriculture. Les quantités enlevées annuellement étaient considérables et les écrits anciens parlent de milliers, voire de dizaines de milliers, d'attelages utilisés pour enlever les précieux engrais à la mer (Lefèvre *et al.*, 2002). L'âge d'or de l'exploitation de la tange peut être situé entre la fin du 18^{ème} et le milieu du 19^{ème} siècle.



Cordons coquilliers sur Hirel

© Larrey & Roger / Cdl



Vasière où s'extrait la tange et limite de l'herbu © Larrey & Roger / Cdl

Durant ce dernier, l'extraction des tangues s'opérait particulièrement dans l'anse de Moidrey dont la « tange grasse » a été particulièrement appréciée jusqu'au début du 20^{ième} siècle (Seguin, 1998 ; Legendre et Schricke, 1998).

Pour la partie normande de la baie, un cahier des charges spécifique réalisé en 1988, et repris dans la charte de gestion des herbues de 1994, encadre les extractions de tange. Il concerne les zones d'extraction et les conditions de cette dernière. Le seuil maximum de prélèvement a été fixé à 10 000 m³. D'autres projets d'extraction sont possibles mais ils doivent faire l'objet d'une étude d'impact spécifique. Les autorisations d'extraction sont délivrées par l'Etat sous forme d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT).

Huit sites d'extraction ont été autorisés et cartographiés dans la charte de gestion des herbues (Radureau *et al.*, 2005). Néanmoins, trois sites sont principalement utilisés : les secteurs de Flagé et Argennes dans l'estuaire de la Sélune et, dans une moindre mesure, le secteur de Mirey dans l'estuaire de la Sée. Aujourd'hui, les deux principaux usages de la tange concernent l'amendement des sols agricoles (les autorisations sont alors délivrées à titre gratuit), et l'aménagement de sols équestres (pistes, centres équestres). Dans ce cas, les extractions sont soumises à redevance.

Actuellement, la tange extraite dans le cadre des travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel fait l'objet d'une valorisation expérimentale par la coopérative agricole « Terre de Saint-Malo » et les professionnels de l'agriculture. L'expérimentation à partir des premiers matériaux extraits de l'anse de Moidrey a concerné la lutte contre l'hernie du chou en substitution des sables coquilliers ou encore le rechargement de parcelles agricoles dans les polders. Potentiellement, plusieurs centaines de milliers de m³ de tange pourront être valorisés à la suite des différentes phases de travaux du chantier de rétablissement du caractère maritime (aménagements de l'anse de Moidrey, curage du Couesnon, etc.).